

# LION-EN-SULLIAS

30, route de Gien  
45600 Lion-en-Sullias  
Tél. : 02 38 36 92 59  
lionensullias.mairie@aliceadsl.fr  
www.lionensullias.fr



## COMPTE RENDU DU CM

du 05 MARS 2020

L'an deux mil vingt, et le cinq mars, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEPELTIER Gilles, Maire en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 20/02/2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 20/02/2020.

**Présents :** Messieurs LEPELTIER Gilles, HAUTIN Johanny, COUSTHAM Thierry, SALGADO Francis, CROTTE Jean-Pierre et Mesdames HUITEL Christine, MÉTAIS Christelle,

**Excusés,** Mme Stéphanie LAWRIE

**Absents Mme** LEFÈVRE Corinne, Mme DESPORTES Sandrine, M DELAHAIE Didier

**A été nommé secrétaire :** M COUSTHAM Thierry

Il est donné lecture du compte rendu du 06 février 2020 qui est adopté à l'unanimité sans observation

### 7.1 01 COMPTE DE GESTION COMMUNE 2019

Le conseil, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion de la commune, présenté par le Trésorier de Sully sur Loire, pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 7.1 02 VOTE DE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE 2019

Monsieur le Maire présente et commente les Compte Administratif 2019 pour la Commune, puis se retire. Le Conseil, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur LEPELTIER Gilles, Maire, et sous la présidence de Monsieur Crotté Jean-Pierre, doyen d'âge, vote à l'unanimité le compte administratif de la Commune qui peut se résumer ainsi à la clôture de l'exercice :

#### • COMMUNE :

Fonctionnement : Excédent : 117540.74€

Investissement : Excédent : 39902,58€

### 7.1 03 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 en 2020 : BUDGET COMMUNE

Le compte administratif 2019 de la commune présentant un **excédent de fonctionnement** de **117540.74€** et un **excédent d'investissement** de **39902.58€**.

le conseil décide d'affecter la somme de **117540.74€** au compte **001** et la somme de **39902.58€** au **compte 002** "Résultat de fonctionnement reporté" du Budget Primitif 2020.

[Texte]

#### **7.1.04 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020**

Monsieur le Maire présente le **budget primitif 2020** de la **Commune**. Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité ce budget qui se résume ainsi :

- Fonctionnement dépenses et recettes : **444474.74 €**
- Investissement dépenses et recettes : **194519.39 €**

#### **7.1.05 vote compte gestion eau et assainissement 2019**

Le conseil, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement, présenté par le Trésorier de Sully sur Loire, pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **7.1.06 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE 2019**

Monsieur le Maire présente et commente le Compte Administratif 2018 pour le service Eau et Assainissement, puis se retire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte administratif du service eau et assainissement qui peut se résumer ainsi à la clôture de l'exercice :

- **Service EAU et ASSAINISSEMENT**

Fonctionnement : **Excédent : 3785,43 €**

Investissement : **Excédent : 4614,03 €**

#### **7.1.07 Affectation résultats 2019 en 2020 eau et assainissement**

Le compte administratif 2019 de l'eau et assainissement présentant un excédent de fonctionnement de **3785.43 €** et un excédent d'investissement de **4614.03 €**, le conseil décide d'affecter la somme de **3785.43 €** au compte **002** « Résultat de fonctionnement reporté » et la somme de **4614.03 €** au compte 001 Excédent d'investissement reporté du Budget Primitif 2020.

#### **7.1.08 BUDGET PRIMITIF EAU ASSAINISSEMENT 2020**

Monsieur le Maire présente le **budget primitif 2020 Eau et Assainissement**. Après avoir délibéré, le conseil vote 6 voix pour et 1 abstention ce budget qui se résume ainsi :

- Fonctionnement dépenses et recettes : **80342.31 €**
- Investissement dépenses et recettes : **286683.64€**

#### **7.2 01 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020**

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas augmenter le taux des taxes directes, TH, TFB et TFNB qui restent fixés comme suit pour l'année 2020.

- Taxe d'Habitation : 10.98%
  - Taxe Foncière Bâti : 13.35 %
  - Taxe Foncière Non Bâti : 48.10 %
- 

#### **7.5.05 TABLEAU DES SUBVENTIONS 2020 :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les propositions de subventions pour l'année 2020 ont été présentées au sein des différentes commissions communales, puis examinées par la Commission des Finances.

Un tableau annexé à la délibération récapitule l'ensemble des subventions à verser pour l'année 2020.

[Texte]

Après examen des propositions jointes à la présente, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les subventions inscrites dans le tableau annexé.
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2020.

ASSOCIATIONS ORGANISMES	MONTANT en Euros
Club 3 Age Lion	150
Comité des fêtes Lion	5000
Union DDEN Loiret	40
Fondation Sologne	40
Pupilles de la Nation	40
UCPS	100
Gym Tonic Lion	700
Club des jeunes Lion	70
Coopérative scolaire Lion	450
Souvenir français	100
Association culture et patrimoine Sully	100
GRAHS	100

#### **8.9 01 FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL AUX COMMUNES 2020 SUNNY PROD**

Monsieur le Maire informe le Conseil que des animations seront proposées par SUNNY PROD au cours de la journée du 31 mai 2020 lors de la fête des Beignets. Après avoir délibéré et accepté les conditions, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement avec SUNNY PROD ainsi qu'à solliciter une subvention dans le cadre "Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes" auprès du Conseil Général, sur la base 1000 € représentant le montant TTC de cette animation.

#### Points sur les travaux et les subventions

Le conseil fait le point sur les travaux en cours et à venir. Il évoque les subventions à obtenir.

(subvention FAPO 2020)

#### Questions diverses

Mme Métais signale que la colonne de tri à vêtements est trop proche des conteneurs à ordures ménagères et qu'il conviendrait de modifier l'accès.

Monsieur le Maire rappelle l'opération Loire propre qui doit avoir lieu ce week-end, Mr Coustham se charge de la logistique. Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la nuit de la chouette, une cheminade sera organisée à Lion le vendredi 21 Août prochain.

[Texte]

Séance levée à 22h10.

**Feuille d'émargement du conseil municipal du 05/03/2020**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Signature</b>
LEPELTIER	Gilles	
HAUTIN	Johanny	
COUSTHAM	Thierry	
CROTTÉ	Jean Pierre	
HUITEL	Christine	
MÉTAIS	Christelle	
SALGADO	Francis	

[Texte]